

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 7 mai 2021

en fonction
14

Convocation en date du 29 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers
présents : 12

Membres présents :

BLETTNER	Claude	1ère adjointe	HAMM	Fabienne	Conseillère municipale
MARTY	Richard	2ème adjoint	BLANCHE	Raymond	Conseiller municipal
GIGAND	Maëlle	Conseillère municipale	BRUNNER	Jocelyne	Conseillère municipale
GURTNER	Natacha	Conseillère municipale	MARTIN	Gérôme	Conseiller municipal
VILLARD	Antoine	Conseiller municipal	STUTZMANN	Chantal	Conseillère municipale
TRILLAUD	Lisa	Conseillère municipale			

Membres absents excusés : Jérôme MEYER donné procuration à Claude BLETTNER- Magali TASSERA-

Délibération N°2021-5- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Délibération N°2021-5-2

Points sur les dossiers en cours – Projet « Eselbahn »

En vue de réaliser les plans de financement du projet de réhabilitation du restaurant « Bierstub de l'Eselbahn », le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les loyers (commercial et d'habitation). Du fait d'une reprise d'activité après un long moment de fermeture, la somme proposée pour le local commercial est 1000 €/ mois avec une gratuité pour les 2 mois de janvier et de février. Quant au local à usage d'habitation, la somme de 600 € est proposée. Après délibération,

le conseil vote la somme de 10 000 € annuel pour le local commercial et 550 € mensuel pour le local à usage d'habitation.

Délibération N°2021-5-3

Objet : Demande de subventions : AMBITION MOSELLE- D.E.T.R.- D.S.I.L.

Réhabilitation et la mise en conformité de la "Bierstub de l'Eselsbahn".

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du programme « Ambition Moselle » et de la D.E.T.R et de la D.S.I.L pour la réhabilitation de la "Bierstub de l'Eselsbahn".

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser cette opération

- s'engage à couvrir dès 2021 la partie à la charge de la commune par inscription au Budget, soit la somme de 622 900.00 €
- décide l'adhésion au contrat Ambition Moselle
- sollicite une subvention au titre du contrat Ambition Moselle, de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L
- s'engage à maintenir l'ouvrage réalisé dans le domaine public de la collectivité pendant 10 ans minimum.
- autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération N°2021-5-4

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} Janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la Commune de Lutzelbourg s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022 ;

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local ;

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et y compris les plus petites Communes ;

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions ;

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;

Considérant que le passage à la M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier ;

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au(x) budget(s) M14 de la Commune de Lutzelbourg

Qu'ainsi :

⇒ En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget ;

⇒ En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) ;

⇒ En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

* S'engagera à adopter le règlement budgétaire et financier au plus tard lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, soit en 2026 en l'état actuel.

* Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Lutzelbourg

* Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°2021-5- 5

Objet : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg, changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Le Maire informe le conseil municipal que le Directoire de l'Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse,

au consistoire et à l'inspection de la Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller.

Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspections Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux ont donné leur accord à ces modifications.

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable au rattachement de la paroisse d'Erckartswiller à celle de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Délibération N°2021-5- 6

Objet : Convention de pâturage

Le Maire propose au conseil de mettre en place une convention de pâturage afin de mettre à disposition à Madame Hartge les parcelles cadastrées :

- section 4- parcelle 55 d'une superficie de 708 m²
- section 4- parcelle 56 d'une superficie de 374 m²
- section 4- parcelle 57 d'une superficie de 640 m²
- section 4- parcelle 58 d'une superficie de 517 m²

Après délibération, le conseil donne son accord sur cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente du bien

- 6 rue du canal appartenant à Monsieur et Madame Esch cadastré section 1 n°95-102-226/96.
- 3 route de Trois Maisons appartenant Monsieur et Madame Albach cadastré section 1 n°8.

L'application « PANNEAU POCKET » (système d'information des communes par téléphone) connaît un beau succès, 110 smartphones sont connectés depuis la mise en place fin avril.

Réunion du 7 mai 2021

Des devis pour des travaux d'enrobé notamment dans la rue du canal sont à l'étude.

Afin de pouvoir utiliser la salle polyvalente (en particulier pour les élections prochaines) la commission de sécurité passera le 20 mai prochain, ce même jour aura lieu le diagnostic des bâtiments scolaires en vue de la prochaine rentrée afin de regrouper les écoles dans le bâtiment de l'école maternelle et de déménager le périscolaire dans l'actuelle école primaire.

PERRY Grégoire, Maire	GURTNER Natacha	BRUNNER Jocelyne
BLETTNER Claude, 1 ^{ère} adjointe	MARTIN Gérôme	MEYER Jérôme
MARTY Richard, 2 ^{ème} adjoint	TRILLAUD Lisa	STUTZMANN Chantal
TASSERA Magali, 3 ^{ème} adjointe	BLANCHE Raymond	HAMM Fabienne
GIGAND Maëlle	VILLARD Antoine	